



# Maraichage

## Définition de la profession

Exploitant agricole qui cultive des légumes.

Le maraîcher prépare d'abord les sols ou les supports de culture dans les serres. Ensuite il sème des graines, repique de jeunes plants. Il arrose ou irrigue à l'aide de moyens mécaniques importants lorsqu'il s'agit de grandes étendues ou à l'aide d'outils spécialisés pour les cultures sous abris.

## Conditions générales d'exercice

L'agent.e maraîcher travaille en plein air ou sous abri selon les exploitations et les cultures. Le maraîchage requiert une bonne condition physique. Sur le plan du comportement, pas de réticence au travail en équipe, ni à l'idée de travailler à l'extérieur.

## Conditions d'accès au métier

Du CAP à ingénieur, les formations sont accessibles par voie scolaire et par apprentissage.

Des formations complémentaires sont accessibles à tous les niveaux, pour compléter la formation de base dans un domaine spécifique.

En démarche de reconversion, il est également possible de bénéficier des formations pour adultes.

## Compétences techniques de base

Préparer la terre

- Epancre de la fumure
- Mettre en place les cultures, par plantation ou semis
- Biner, sarcler, désherber
- Arroser manuellement
- Assembler le système d'irrigation, mettre en marche, vérifier le fonctionnement
- Tailler et tuteurer les tomates, aubergines, concombres, etc.
- Surveiller l'état sanitaire et prévenir l'encadrement en cas d'anomalie
- Débarrasser les cultures en fin de vie
- Semer des engrais verts
- Monter des tas de compost, en vérifier l'évolution, corriger d'éventuels dysfonctionnement

## Capacités liées à l'emploi

Ponctuel

- Sociable
- Conscientieux
- Méthodique
- Bonne constitution physique
- Respectueux de la hiérarchie
- Respectueux du matériel et de l'environnement

## Conditions d'accès au métier



le maraîcher doit :

- préparer les sols, semer les graines, arroser ou irriguer en fonction des besoins
- fertiliser les sols les plus pauvres
- anticiper les aléas climatiques, se tenir informé des évolutions de la météo
- assurer la protection des cultures agricoles contre les parasites
- respecter la réglementation et les normes de l'Union Européenne dans les domaines de l'environnement et de la sécurité alimentaire.
- En cas de culture agricole sous serre, assurer le contrôle de la température, l'arrosage et la surveillance des plants
- mettre en place les récoltes et les cueillettes
- assurer la préparation et le conditionnement des légumes et des fruits
- gérer le travail des ouvriers agricoles.
- veiller aux consignes de sécurité concernant les récoltes ou l'utilisation des machines agricoles.
- Conduire des engins agricoles.
- assurer la présence à des marchés, veiller à la distribution et à la vente de ses récoltes, et dans ce cadre, gérer les relations avec les techniciens des coopératives, les fournisseurs, la chambre d'Agriculture.
- Gérer les commandes et les coûts d'expédition
- Maîtriser la gestion administrative et financière de l'exploitation agricole.